

L'Europe confrontée aux surcapacités de production en Chine et aux droits de douane des Etats-Unis

On peut être assez pessimiste quant aux perspectives pour l'industrie européenne, malgré le redressement observé au début de 2025 qui est dû à l'anticipation des droits de douane imposés par l'administration Trump.

D'une part, la Chine dispose de capacités de production excédentaires dans l'industrie, et, confrontée à une plus grande difficulté à exporter aux Etats-Unis, va essayer d'écouler ses productions en Europe.

D'autre part, les Etats-Unis vont taxer les exportations européennes pour la majorité des biens à 15%, et l'Europe est en position de faiblesse dans la négociation avec les Etats-Unis en raison de sa dépendance vis-à-vis des entreprises technologiques américaines.

On doit donc malheureusement s'attendre d'une part à une baisse des exportations de l'Europe vers les Etats-Unis et à des délocalisations de production de l'Europe vers les Etats-Unis (amplifiées par l'écart qui concerne les prix de l'énergie) ; d'autre part, à une hausse des importations de l'Europe depuis la Chine, et donc au total à un recul de la production industrielle européenne.

Patrick Artus

Conseiller économique senior

patrick.artus-ext@ossiam.com

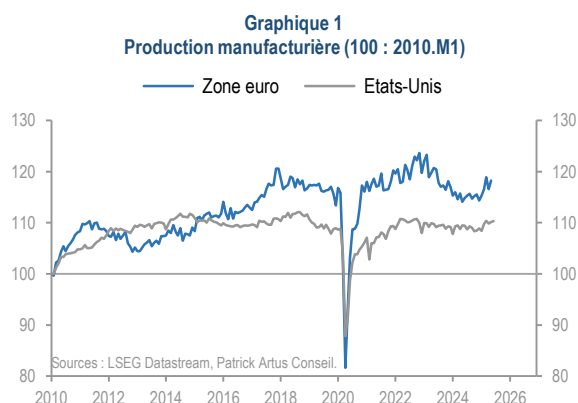
✕ @PatrickArtus

📺 Patrick Artus

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

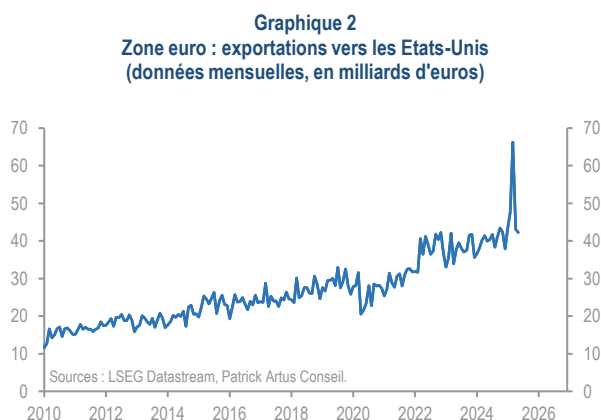
Un redressement de la production manufacturière de l'Europe est très peu probable à moyen terme

La production manufacturière de l'Europe s'est redressée légèrement au premier semestre 2025 (Graphique 1).



Mais ce redressement est lié essentiellement à du stockage de production manufacturière dû à l'anticipation de la hausse des droits de douane américains.

Quand on regarde les exportations de biens de l'Europe vers les Etats-Unis, on voit (Graphique 2) un pic au 1^{er} trimestre 2025 associé à l'anticipation des droits de douane, mais ce pic se corrige ultérieurement.



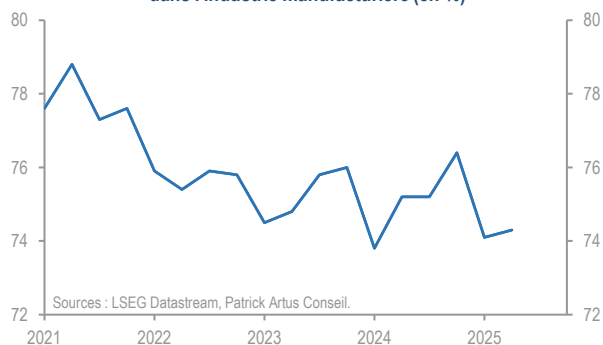
En réalité, **la perspective est défavorable pour l'industrie manufacturière européenne en raison de la conjoncture** :

- la faible utilisation des capacités de production en Chine ;
- les droits de douane mis par les Etats-Unis sur les importations de produits européens, ce qui s'ajoute au fait que **le prix de l'énergie** est nettement plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis.

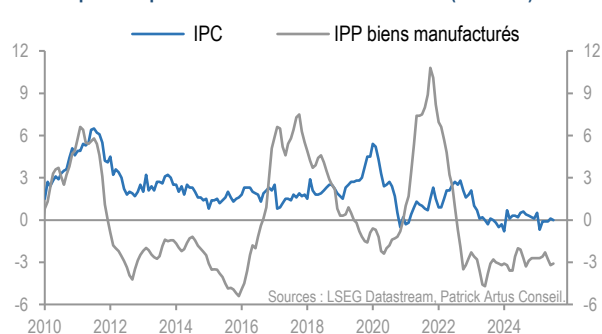
Sous-utilisation des capacités en Chine

La Chine souffre d'une **sous-utilisation chronique de ses capacités de production industrielles** (Graphique 3), ce qui implique le recul des prix (Graphique 4), et une **grande capacité à exporter la production réalisable sur ces capacités excédentaires**.

Graphique 3
Chine : taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie manufacturière (en %)



Graphique 4
Chine : indice des prix à la consommation et indice des prix à la production des biens manufacturés (GA en %)



On va donc assister à une forte **croissance des exportations de la Chine vers l'Europe (Graphique 5)**, les produits chinois étant substitués à des productions européennes (par exemple pour l'acier, les batteries électriques, les voitures électriques, les semi-conducteurs...).

Graphique 5
Zone euro : importations de biens depuis la Chine (données mensuelles, en milliards d'euros)

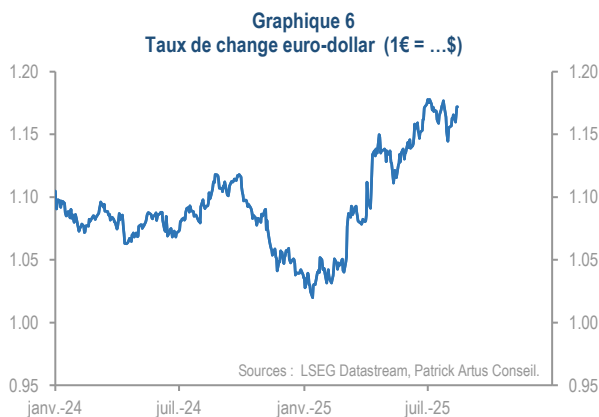


Taxation des exportations de l'Europe vers les Etats-Unis

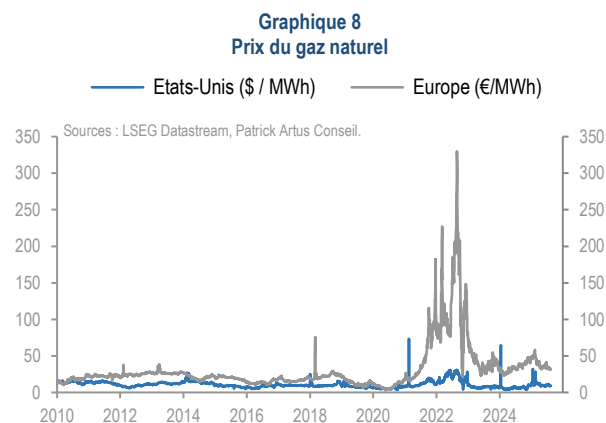
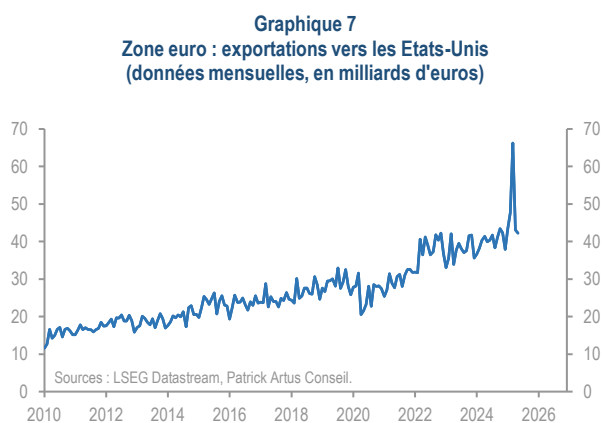
Les exportations de l'Union européenne vers les Etats-Unis vont être taxées à 15% pour la majorité des biens. La capacité de négociation de l'Europe est limitée :

- on ne peut pas imaginer que l'Europe change sa régulation relative aux services digitaux, ses règles environnementales ou sanitaires ; ou renonce à la TVA ;
- l'Europe est très dépendante des Etats-Unis pour tout ce qui concerne les services technologiques ;
- l'Europe a un excédent commercial vis-à-vis des Etats-Unis ;
- l'Europe a en réalité un seul degré de liberté, qui est la possibilité d'accroître ses importations de GNL (gaz naturel liquéfié) depuis les Etats-Unis.

Les droits de douane finaux sont de 15%, ce qui conduira à une perte de **compétitivité-coût de l'Europe de près de 25% par rapport aux Etats-Unis, compte tenu de la dépréciation du dollar par rapport à l'euro (Graphique 6)**.



En conséquence, **les exportations de l'Europe vers les Etats-Unis (Graphique 7), vont s'affaiblir**, d'autant plus que les industries, grosses consommatrices d'énergie, sont incitées à localiser leur production aux Etats-Unis compte tenu du niveau faible du prix de l'énergie aux Etats-Unis par rapport à l'Europe (**Graphique 8**).



Synthèse : la production manufacturière de l'Europe risque de s'affaiblir

L'industrie manufacturière européenne est en effet aujourd'hui confrontée à plusieurs difficultés :

- l'existence d'excès de capacités de production en Chine, lui conférant une grande capacité à exporter vers l'Europe la production réalisable sur ses capacités excédentaires ;
- le prix élevé de l'énergie ;
- les droits de douane imposés par l'administration Trump ;
- la dépréciation du dollar.

Toutes ces évolutions vont dans le même sens : un freinage de l'activité manufacturière en Europe.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptibles de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.